

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, donné par la soussignée,
Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière

La soussigné donne avis à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière que, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec prévoyant que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune, le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal a été adopté à la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023 et se résume comme suit :

Ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;

Lheure à laquelle débiteront ces séances ordinaires est 20 heures ;

Que ces séances se tiendront le 1^{er} LUNDI de chaque mois,

À L'EXCEPTION DES MOIS SUIVANTS :

JANVIER, pour lequel la séance est reportée au 3^e lundi (retour des Fêtes),

D'AVRIL, pour lequel la séance est reportée au 1^{er} mardi (Pâques),

JUILLET, pour lequel la séance est reportée au 1^{er} mardi (fête du Canada),

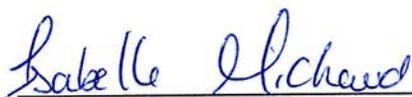
D'AOÛT pour lequel la séance est reportée au 2^e lundi (vacances estivales);

SEPTEMBRE pour lequel la séance est reportée au 1^{er} mardi (Fête du Travail);

Les séances se répartissent donc comme suit :

15 JANVIER 3 ^e mardi	5 FÉVRIER 1 ^{er} lundi	4 MARS 1 ^{er} lundi	2 AVRIL 1 ^{er} mardi	6 MAI 1 ^{er} lundi	3 JUIN 1 ^{er} lundi
2 JUILLET 1 ^{er} mardi	12 AOÛT 2 ^e lundi	3 SEPTEMBRE 1 ^{er} mardi	7 OCTOBRE 1 ^{er} lundi	4 NOVEMBRE 1 ^{er} lundi	2 DÉCEMBRE 1 ^{er} lundi

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE CE SIXIÈME JOUR
DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

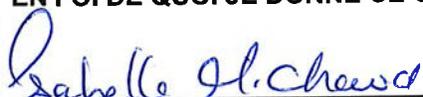


Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière